



Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 10 AVRIL à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 4 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFROYAU, Adjoints - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Dominique DUDOUS - M. Alexis ARRAS - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CENTRE HOSPITALIER DE DAX COTE D'ARGENT : CONSEIL DE SURVEILLANCE : DESIGNATION DES DELEGUES

La loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital, prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé soient remplacés par des conseils de surveillance avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

Le Décret n°2010-361 du 8 avril 2010 fixe en particulier le nombre de membres et la composition de ces conseils.

Pour ce qui concerne le Centre Hospitalier Dax-Côte d'Argent, les représentants de la Ville de Dax sont au nombre de deux.

Il convient, pour le Conseil Municipal de désigner ses deux représentants au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Dax-Côte d'Argent, par un vote à bulletin secret, étant précisé que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

**SUR PROPOSITION DE MADAME REGINE LAGOUARDETTE, CONSEILLERE MUNICIPALE
 APRES EN AVOIR DELIBERE,
 LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder au scrutin par vote à main levée,

ET PAR 27 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS celles de Pascal DAGES, France POUDEX, Eric DARRIÈRE, Sarah DOURTHE, Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Marie-Constance BERTHELON ayant donné procuration à Eric DARRIÈRE et, Christophe BARDIN,

DESIGNE Philippe DUCHESNE et Béatrice BADETS en tant que représentants au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Dax-Côte d'Argent,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

CERTIFIE EXECUTOIRE,

Transmis à la Sous-Préfecture de DAX le 14 AVR. 2014

Affiché le 14 AVR. 2014

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**



**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».